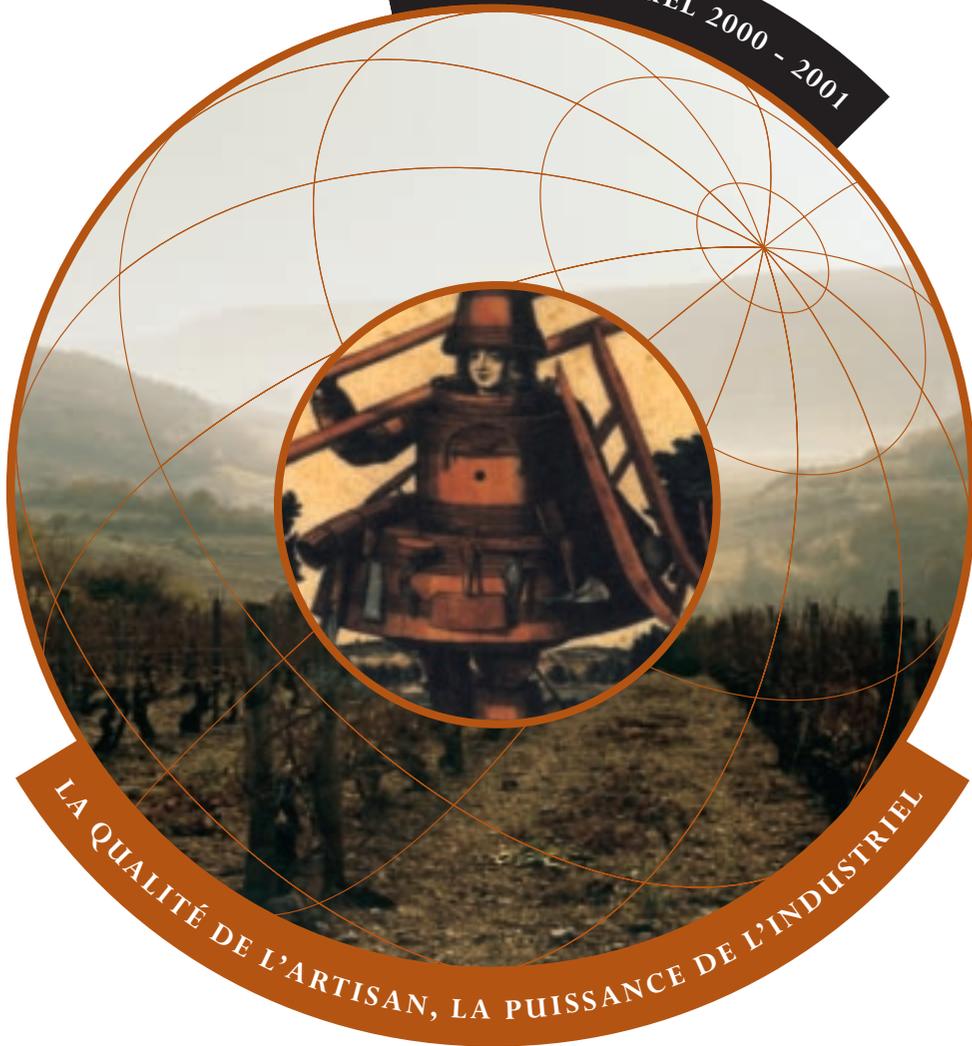


RAPPORT ANNUEL 2000 - 2001



LA QUALITÉ DE L'ARTISAN, LA PUISSANCE DE L'INDUSTRIEL



François Frères
TONNELLERIE



Profil

LA PERFORMANCE SUR CINQ CONTINENTS

Activité :

75,7 M€ : une croissance supérieure à 25 %

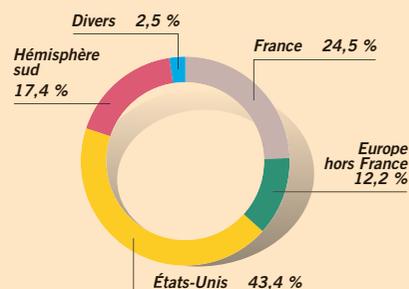
Résultat net :

10,9 M€ : une croissance supérieure à 30 %

Part du groupe avant amortissement des survaleurs.

UNE PRÉSENCE MONDIALE

Répartition de l'activité



UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ

France - Espagne - Hongrie - États-Unis

8 tonnelleries



Tonnellerie DEMPTOS

Historiquement implantée dans le Bordelais.



François Frères TONNELLERIE

Part de marché prépondérante en Bourgogne.



DEMPOTOS ESPAÑA

Tonnellerie espagnole implantée dans la Rioja.



Tonnellerie TREUIL

Deuxième force du Groupe pour le marché bordelais. Très dynamique à l'export.



Tonnellerie BOUYOUD

Spécialisée en fabrication de fûts en châtaignier et de bacs à fleurs.



TRUST HONGRIE

Tonnellerie et merranderie d'une capacité de production de 25 000 fûts/an.

- Atelier de fente
- Atelier de fabrication de produits dérivés.



Tonnellerie LAGRÈZE

Spécialisée dans les fûts de grande capacité.



DEMPOTOS NAPA COOPERAGE

Tonnellerie implantée dans la Napa Valley, spécialisée dans la fabrication de fûts de chênes français et américain pour le marché américain et l'hémisphère sud en général.

4 merranderies



TRUST HONGRIE

Tonnellerie et merranderie d'une capacité de production de 25 000 fûts/an.

- Atelier de fente
- Atelier de fabrication de produits dérivés.



TRONÇAIS BOIS MÉRRAINS

Merranderie idéalement placée au cœur de la prestigieuse forêt de Tronçais.



FRANÇOIS FRÈRES D'OREGON

Atelier de fente américain implanté au cœur des forêts d'Orégon. Exclusivement dédiée au marché américain.



SO-GI-BOIS

Le fleuron de la merranderie française.



Jean et Jérôme François

Entretien avec deux générations de François

2000 : une nouvelle belle année de croissance ?

Jean François : Oui, grâce à la poursuite d'une stratégie volontariste d'implantation à proximité des lieux de production et/ou d'approvisionnement.

La construction de notre tonnellerie espagnole, finalisée en avril 2000, s'est concrétisée pendant l'année 2000/2001 par une production de plus de 6000 fûts. Cette présence en Rioja nous permet désormais d'appréhender directement le marché espagnol qui recèle un grand potentiel de développement.

Un doublement de notre capacité de production y est programmé pour l'année 2001/2002.

En outre, le joint venture hongrois a répondu à la double exigence de maîtrise des approvisionnements et de renforcement de notre gamme. Sur le site hongrois, nous produisons en auto-suffisance avec une intégration des approvisionnements à hauteur de 100 %.

Et l'export, ou plutôt l'activité hors de France ?

Jérôme François : Nous réalisons 75 % de notre activité hors de France. Nous recherchons systématiquement le meilleur équilibre de chiffre d'affaires entre toutes les régions viti-vinicoles des cinq continents. A ce titre nos deux dernières opérations de croissance externe vont contribuer à renforcer nos positions hors de France, notamment les pays du Nouveau Monde dont la croissance s'accélère encore en 2001.

Quelle est votre politique de sécurisation de vos approvisionnements ?

Jean François : En fait, nous disposons de deux canaux d'approvisionnements privilégiés :

- nos propres merranderies au sein desquelles l'arrivée de SO.GI.BOIS en janvier 2000 a permis d'augmenter le taux d'auto-approvisionnement à plus de 60 %,
- notre pool de fournisseurs historiques avec lesquels

nous entretenons des relations pérennes de travail, axées sur la recherche de la qualité et de la diversité.

Ces deux canaux nous permettent de consolider des achats fiables et sécurisés, entièrement dédiés à notre politique de haut de gamme et de rentabilité.

Cette stratégie opiniâtre de renforcement de notre taux d'auto-approvisionnement s'est traduite cette année par un gain de taux de marge opérationnelle de 1,2 %. En outre, il faut noter que notre potentiel maximal d'auto-approvisionnement n'est pas encore atteint puisque SO.GI.BOIS n'a contribué à l'approvisionnement du Groupe qu'à hauteur de 65 % de son activité.

Vos objectifs en termes de taille et de croissance ?

Jérôme François : Le secret d'une croissance harmonieuse et bien maîtrisée tient essentiellement à la conjonction de deux facteurs principaux qui ont toujours été au centre de notre stratégie de développement :

– la spécialisation et l'intégration verticale de notre métier : le contrôle complet de toute une chaîne caractérisée par le savoir-faire, l'expérience et la connaissance des métiers de la vigne et du vin sous toutes les latitudes ;

– une exigence sans concession au niveau de la qualité qui passe impérativement par un stock de bois vieilli :

- auto-approvisionnement à travers une sélection rigoureuse, à la fois qualitative et géographique. SO.GI.BOIS a été un puissant facteur d'accélération pour renforcer la sécurité des approvisionnements ;

- séchage à l'air libre de très longue durée sans céder aux modes éphémères telles que le séchage accéléré, par exemple.

Bref, une croissance régulière qui ne se fasse jamais au détriment de la rentabilité ni de la qualité.

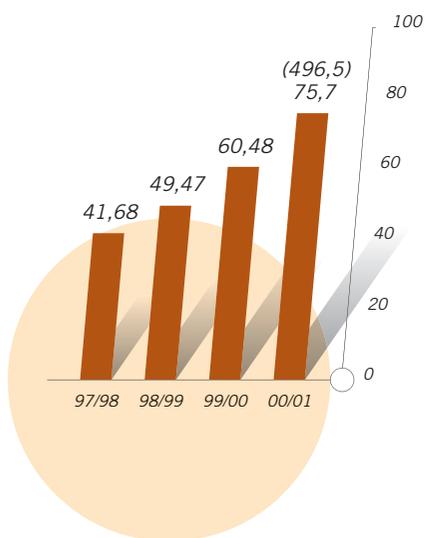


Chiffres-clés

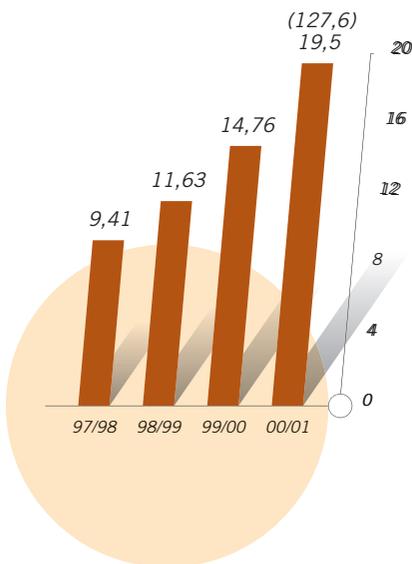
en millions d'euros (MF) au 31 avril

Une croissance régulière

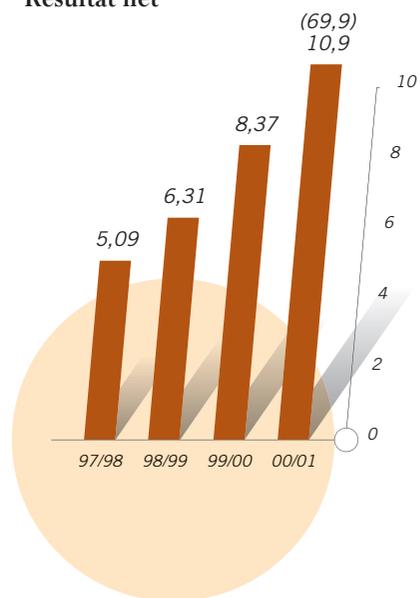
Chiffre d'affaires



Résultat d'exploitation

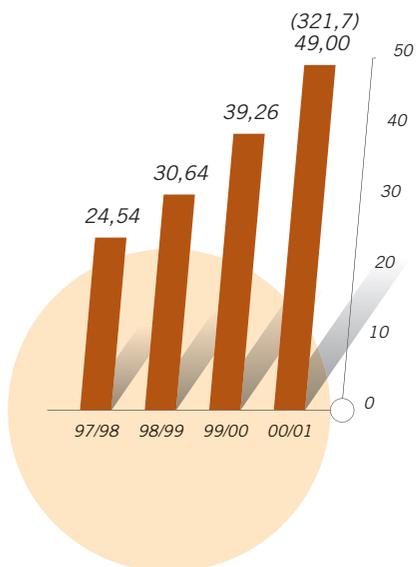


Résultat net

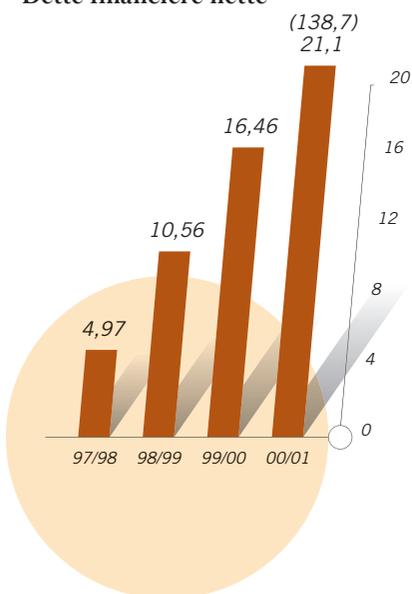


Une structure financière solide

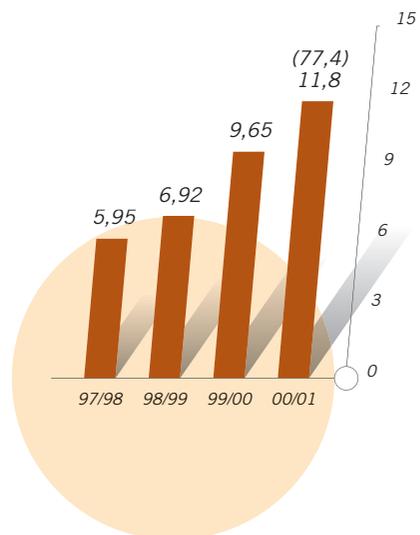
Capitaux propres



Dette financière nette

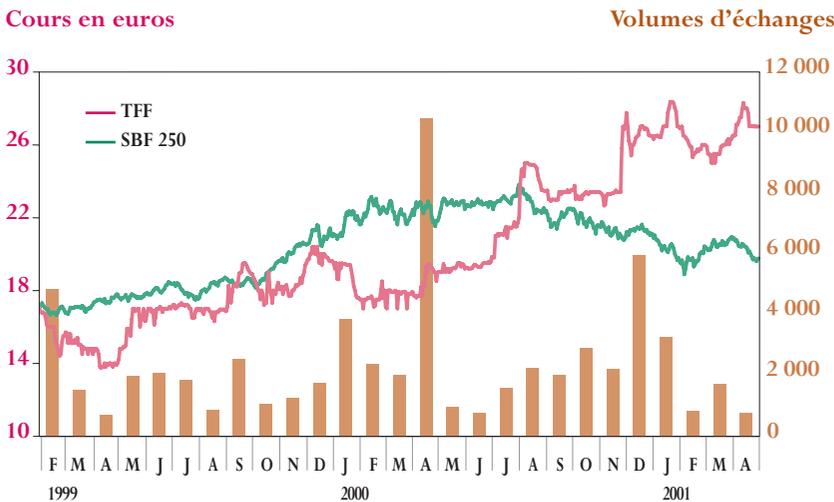


Capacité d'autofinancement



Carnet de l'actionnaire

Évolution du cours comparé à l'indice SBF 250 et moyennes mensuelles des volumes d'échanges



Introduction au Second Marché le 28/01/1999

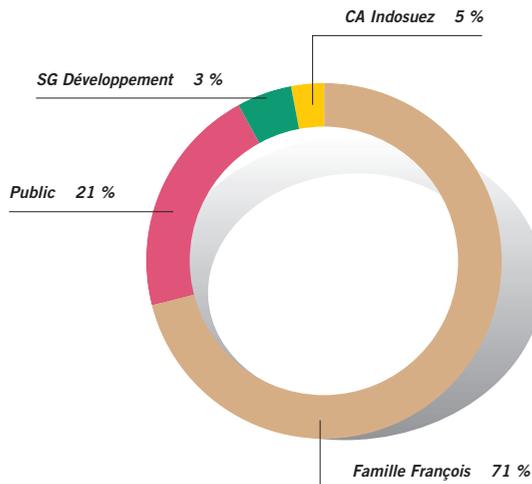
Sicovam : 7190

Reuters : 7190 P.A.

Bloomberg : TFF FP

Répartition du capital

(5 220 000 actions)



2500 clients
parmi les plus
prestigieux,
sur les
5 continents

Bourgogne : Château de Meursault, Château de Pommard, Château de Puligny Montrachet, Domaine Bichot, Domaine Leroy, Domaine Méo Camuzet, Hospices de Beaune, Romanée Conti,...

Bordelais : Pétrus, Yquem, Ausone, Château Margaux, Château Latour, Château Cheval Blanc, Château Haut Brion, Château Mouton Rothschild,...

Italie : Angelo Gaja, Bertani, Ca del Bosco, Castello di Modanella, La Contea, Ornellaia,...

Espagne : Baron de Ley, Marques de Caceres, Marques de Victoria,...

Californie : Au Bon Climat, Beringer, Byron, Domaine Carneros, Chalone, Kistler, Matanzas Creek, Mondavi, Opus One,...

Oregon : Beaux frères, Domaine Drouhin Oregon, King Estate, Rex Hill, Ponzi,...

Australie : Brown Brothers, De Bortoli, Domaine Chandon, Hardi, Mildara, Orlando, Southcorp, Tyrells, Rosemount,...

Nouvelle Zélande : Babish, C.J Pask, Cloudy Bay, Montana, Villa Maria,...

Afrique du Sud : Bellingham, Boschendal, Hamilton Russel, Jordan, Louisvale,...

Argentine : Bodegas Moët & Chandon, Esmeralda, Norton, Santa Isabel,...

Chili : Alma Viva, Errazuriz, Santa Rita, Valdivieso,...





La sécurité de la

Une politique d'*approvisionnement* diversifiée et bien *sécurisée*

SO.GI.BOIS

*“Le meilleur merrandier
pour le Groupe”*



SO.GI.BOIS, à l'origine fondée et toujours dirigée par des tonneliers de métier, travaille en symbiose parfaite avec sa fratrie tonnellerie.

Grâce à leur parfaite connaissance du bois et de la tonnellerie, les hommes de SO.GI.BOIS sont devenus les plus importants fournisseurs en merrains du Groupe.

Cette année le chiffre d'affaires de SO.GI.BOIS est en augmentation de 20 % sous l'effet des sollicitations du Groupe et permet à la marge d'exploitation d'atteindre un niveau haut à 20 % et une rentabilité nette de 13,1 %.

Ainsi, l'effet de levier sur la rentabilité est double : sur SO.GI.BOIS consolidé et sur le Groupe lui-même.

Une croissance annuelle moyenne supérieure à 20 % depuis 5 exercices est le résultat d'une stratégie attentive de réponse aux besoins des marchés.

Dans un premier temps le Groupe a mené une politique active de diversification et de maîtrise de ses approvisionnements, passant progressivement du mono produit français au chêne américain et, désormais, au chêne de l'Est.

Cette maîtrise, basée jusqu'à présent sur des relations durables et pérennes avec une vingtaine de fournisseurs sélectionnés ainsi que sur une forte implication dans la filière bois, a été renforcée depuis janvier 2000 par l'arrivée dans le Groupe de SO.GI.BOIS.

SO.GI.BOIS est le merrandier le plus performant en France, avant même d'être le plus important : près de 13 ME d'activité et plus de 10 % de taux de rentabilité.

SO.GI.BOIS a permis au Groupe, au cours de cet exercice, de dépasser les 60 % de taux d'auto-provisionnement potentiel et d'accéder à un taux record de rentabilité (14,2 %).

Par ailleurs, TRUST Hongrie parti-



cipe désormais à la diversification nécessaire à une politique de gamme élargie.

Ainsi le Groupe TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES dispose aujourd'hui du plus important stock de bois vieilli en Europe, gage de la poursuite d'une forte croissance, équilibrée et bien maîtrisée.



Les Etats-Unis :

*plus de 43 %
de l'activité du Groupe*

La présence du Groupe sur le marché américain est fondamentale avec plus de 43 % de son activité, en croissance de 35 %, à la fois en chênes français et américain.

Présent physiquement sur ce marché depuis le début des années 80, le Groupe s'appuie sur la tonnellerie DEMPTOS NAPA et sur deux sociétés

de distribution, FRANÇOIS INC à San Francisco et TRUST INTERNATIONAL à Palm Beach.

La clientèle, récurrente, constituée principalement de domaines prestigieux et de groupes puissants, participe au renom de la TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES au-delà de l'Atlantique et dans l'hémisphère sud.

chaîne de production

La constitution d'un *réseau* de *proximité*

Le Groupe TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES peut désormais être présenté comme une entreprise composée d'une fédération de marques à forte valeur ajoutée et à fortes synergies.

Qualité :

du fût français au fût américain en passant par le fût hongrois, le Groupe propose désormais une gamme complète dont la production est assurée à proximité des lieux de consommation (5 en France, 1 en Espagne, 1 en Hongrie, 1 aux Etats-Unis qui couvre également l'hémisphère sud).

Complémentarité :

chacune des marques, ancrée localement, participe à l'image internationale du Groupe et à l'élargissement de son offre pour couvrir et anticiper l'ensemble des besoins spécifiques de chacune des grandes zones mondiales de production viticole. Ainsi cohabitent des réseaux de distribution complémentaires et organisés entre eux pour offrir au client une palette complète de produits et services, selon des critères d'origine, de contenance, de marque,...

De cette manière le Groupe sait fournir, de manière qualitative, aussi bien le petit viticulteur local au quotidien que le groupe international aux besoins spécifiques.

Fidélité, partenariat tonnelier / client :

l'un des soucis constants du Groupe est de s'attacher la clientèle des plus grandes maisons, des domaines les plus prestigieux, dans le monde entier. Cette clientèle exigeante n'est récurrente que si elle trouve, dans le partenariat avec son tonnelier, une véritable réponse à ses impératifs, un accompagnement dans ses évolutions qualitatives, un dialogue sans cesse renouvelé.



L'Espagne : *le troisième producteur de vin d'Europe*

Implantée en Rioja, région vinicole majeure d'Espagne, la Tonnellerie **DEMPTOS ESPAÑA** dédie la plus grande part de sa production au marché espagnol. Partie d'une production zéro en avril 2000, elle a pour objectif 12000 fûts sur l'année 2001/2002. Concentrée à 70 % sur la production de fûts en chêne américain – le reste en chêne français – elle mène une politique de haut de gamme à destination de l'ensemble des nombreuses régions viticoles d'Espagne.

TRUST HONGRIE *Ouverture à l'Est*



Depuis mai 2000, le Groupe produit en Hongrie des fûts en chêne hongrois, destinés à l'ensemble des marchés internationaux.

L'incorporation de l'unité de production, sous la forme d'un joint venture à 50 %, est aujourd'hui entièrement réalisée avec une restructuration complète des ateliers (2 MF d'investissement) et une rationalisation totale du process. La mise en place d'une méthode de production "à la française" a concrétisé des gains de productivité de l'ordre de 30 % et l'obtention d'un produit répondant aux critères exigeants de qualité du Groupe.

Dès lors, un doublement de la production est au programme, 17 000 fûts en 2001-2002.

TRUST HONGRIE dispose déjà d'un stock de bois vieilli à l'air libre équivalent à 50000 fûts et développera à terme une capacité de production annuelle de 25000 fûts.



Les moyens techn

Des “artisans-industriels”, une

Une structure originale

La structure de production du Groupe est atomisée sous forme d'unités indépendantes et autonomes : 8 tonnelleries et 4 merranderies. Souple et réactive à la fois, elle s'intègre parfaitement dans un schéma de distribution international.



“Tradition et modernité”

Toujours soucieuse du respect de la tradition et de l'amélioration de sa productivité, chaque entité constitue un pôle de perfectionnement de ses méthodes de travail au sein de laquelle des procédés de fabrication sont éprouvés avant d'en faire bénéficier les autres tonnelleries du Groupe. A cet égard, le Groupe dispose d'un



département très actif de conception et de maintenance des machines, en mesure d'équiper entièrement une tonnellerie.

En outre, les conclusions des travaux du département R&D ouvrent la voie à de nouvelles expérimentations mécaniques (procédés de chauffe, etc.) répondant aux nouvelles exigences de la clientèle.

Une capacité de production en fort développement

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une réserve de capacité de production de l'ordre de 20 % supplémentaires.

Par ailleurs des extensions sont programmées d'ici à fin 2002 afin de mieux répondre aux exigences de stockage de la matière première et de la production cadencée.



Des équipes spécialisées jeunes et motivées

L'effectif opérationnel du Groupe est de 505 personnes (443 en consolidation compte tenu de la participation de 50 % dans TRUST HONGRIE).

304 sont domiciliées en France.

La structure de management est déconcentrée et réactive, avec 35 ans de moyenne d'âge.

La formation des effectifs d'atelier est assurée en interne et des partages de compétences sont réalisés entre les différents sites.

A ce titre, le passage aux 35 heures des unités françaises s'est produit sans heurts, avec même des gains nets de productivité.

Le Groupe recrute exclusivement des hommes et des femmes issus des métiers du bois et/ou diplômés d'écoles de tonnellerie, imprégnés des méthodes de travail traditionnelles et formés à la productivité.

Techniques et humains

R&D partenaire de ses clients



Un stock de bois vieilli à la mesure de ses ambitions

Exercer le métier de tonneller exige la maîtrise du temps.

Le chêne de tonnellerie aura vécu deux siècles avant d'être abattu et transformé en merrain. Pourtant, encore "vert" à ce stade, le bois devra à nouveau "sécher" pour être conditionné en douelles et assemblé en tonneaux.

Ce séchage, synonyme d'étuvage, se fera à l'air libre sous l'influence des divers phénomènes météorologiques.

Le Groupe a choisi d'utiliser exclusivement le séchage naturel à l'air libre en privilégiant sa durée d'exécution qui s'étale de 18 à 24 mois en moyenne.

Chaque tonnellerie est ainsi dotée d'un stock de merrains représentant au moins 18 mois de production et, pour certaines d'entre elles, des réserves de merrains âgés de 3 années sont épargnées en vue de satisfaire une demande croissante de la clientèle.

Supporter de telles quantités de stocks est primordial pour obtenir un bois aux tanins idéaux.

Le Groupe entend amplifier cette politique de séchage en se dotant d'espaces de stockage supplémentaires, ce qui sera le cas cette année en Bourgogne et à Bordeaux.

D'ores et déjà, le Groupe dispose du plus important stock de bois vieilli en Europe.



Un succès notoire de la R&D en 2000

Après quatre années de recherche, l'équipe démontre et mesure (à l'aide d'un appareil original : le diffusomètre) la diffusion d'oxygène à travers le bois.

D'autres recherches sont actuellement très avancées telles que, par exemple, les réactions d'oxydoréduction pour des solutions plus efficaces que le SO₂ dans la recherche de la régulation des phénomènes d'oxydation et donc de meilleure tenue des vins dans le temps.

- 3 chercheurs à temps plein,
- des partenariats à long terme avec les Universités d'œnologie,
- des programmes de recherche pluriannuels,
- des publications de référence diffusées sur les cinq continents,
-

la performance et l'innovation sont toujours les mots d'ordre de la R & D du Groupe.



2001... et après

La qualité de l'artisan... ...la puissance de l'industriel



Le marché des vins de qualité continue sa croissance et ce, à l'échelle mondiale.



Le mariage du bois et du vin, le passage du vin dans un fût pour son "élevage", sont devenus l'incontournable exigence pour accéder à cette notion de qualité. C'est d'ailleurs le choix de la plupart des grands domaines.

Rajeunissement rapide des parcs de futaille en Espagne, ouverture de nouveaux marchés pour les fûts français, américains ou hongrois dans l'hémisphère sud, renforcement mondial de la qualité du fait de méthodes plus rigoureuses aussi bien en viticulture qu'en vinification,

telles sont les constantes relevées sur l'ensemble du marché mondial.

La tonnellerie est donc en forte croissance et TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES observe un rythme de plus du double de celui du marché, depuis maintenant plus de six exercices consécutifs, et est bien décidée à maintenir une forte croissance à deux chiffres.

Artisan et industriel

- Faire rimer qualité avec productivité et rentabilité.
- Marier le savoir-faire le plus ancestral avec les techniques les plus avancées en matière de sélection des bois, d'analyse des origines et de la traçabilité, ou les recherches les plus pointues sur les phénomènes d'oxydoréduction ou de stabilisation colloïdale des vins par exemple.
- Sécuriser et diversifier en amont les approvisionnements et rechercher en aval le contact et la proximité avec les marchés.



- Etre présent sur les cinq continents avec la déclinaison d'une gamme complète, capable de répondre à la diversité des besoins d'une clientèle exigeante et prestigieuse.



- Favoriser une stratégie de marques fortes, complémentaires, et rechercher les meilleures synergies à l'échelle mondiale, techniques et commerciales.
- ...

TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES s'est préparée à une nouvelle phase de développement volontariste et bien maîtrisé, dans le respect d'une rentabilité qui restera l'une des meilleures, sinon la meilleure du secteur et confortera sa place de leader en ce domaine, acteur majeur à l'échelle mondiale.



**La qualité de l'artisan,
la puissance de l'industriel**

Organes d'administration et de direction

Conseil d'Administration

Monsieur Jean François
Président-Directeur Général

Monsieur Jérôme François
Directeur Général

Madame Noëlle François
Administrateur

Monsieur Jean Méo
Administrateur

Comité de Direction

Monsieur Jean François

Monsieur Jérôme François

Sommaire

Rapport de gestion	10
Comptes consolidés	12
Bilan	12
Compte de résultat	14
Annexes	15
Tableau de financement	22
Rapport des Commissaires aux Comptes	23
Comptes sociaux (société mère)	24
Bilan	24
Compte de résultat	26
Annexes	27
Tableau des filiales et participations	34
Tableau de financement	35
Rapports des Commissaires aux Comptes Général	36
Spécial	37
Résultats des cinq derniers exercices	38
Résolutions	39

Rapport de gestion du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 19 octobre 2001

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2001, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette assemblée, nous devons vous exposer la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, et les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I. Évolution du capital

Afin d'améliorer la liquidité du titre et préalablement à son entrée au Second Marché de la Bourse de Paris, nous vous rappelons que le Conseil a décidé, le 16 décembre 1998, de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves, suivie d'une réduction de la valeur nominale de l'action.

A ce jour, le capital s'élève à la somme de 52 200 000 francs. Il est divisé en 5 220 000 actions de 10 francs nominal. Nous vous proposerons d'incorporer une partie des réserves afin de porter le capital à 8 352 000 euros. Il sera divisé en 5 220 000 actions de 1,60 euro.

D'autre part, 200 000 options de souscription ont été attribuées. Aucune option n'a été exercée à ce jour.

II. Activité de l'exercice

• Dans le cadre de la stratégie de sécurisation des approvisionnements et de la diversification vers d'autres marchés, les dirigeants du groupe ont finalisé début mai 2000 l'acquisition de 50 % du capital de Trust International et Trust Hongrie. Le coût total de cette opération s'est élevé à 4 930 000 \$.

TRUST HONGRIE, filiale de la société de commercialisation Trust International, possède un outil de production d'une capacité de 25 000 fûts, un atelier de fente et un stock de bois de qualité. Le stock de merrains s'élève à 4400 m³ au 30 avril 2001 et la société a atteint ses objectifs de production.

• Par ailleurs, la production de la filiale espagnole DEMPTOS ESPANA a démarré en mai 2000 et est conforme aux attentes du groupe.

• Enfin SOGIBOIS, l'atelier de fente bordelais du groupe, a contribué cette année pour une année complète au chiffre d'affaires consolidé alors que l'exercice précédent n'intégrait que 4 mois d'activité.

A structure comparable et taux de change constant, la progression du chiffre d'affaires consolidé aurait été de 13 %.

L'intégration du sous-groupe TRUST pour 12 mois, de SOGIBOIS pour 8 mois supplémentaires, ainsi que l'évolution favorable du cours du dollar US ont permis d'atteindre une hausse du chiffre d'affaires consolidé de 25,1 %.

a) Activité maison mère

La maison mère a réalisé un chiffre d'affaires de 177 MF. Son résultat opérationnel s'élève à 34 MF et son résultat net à 19,9 MF.

b) Activité des filiales

Chaque filiale a contribué de façon égale au développement du chiffre d'affaires et des résultats. Le tableau des filiales résume ci-après leur activité.

III. Performances financières consolidées et ratios de structure

Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi :

Comptes consolidés au 30 avril	2001	2000
Chiffres d'affaires	496,5	396,7
Résultat d'exploitation	127,6	96,8
Résultat courant	116,9	92,5
Résultat net	69,9	54,9
Résultat part du groupe avant survaleur	71,4	54,6
Comptes de bilan		
Capitaux propres	322	257
Endettement bancaire net	139	108
Endettement bancaire/fonds propres	0,43	0,42
Stocks nets	364,1	316,9

Une bonne maîtrise des charges a conduit à l'amélioration de l'ensemble des soldes intermédiaires de gestion.

Ainsi, le résultat d'exploitation consolidé atteint 127,6 MF en hausse de 28,7 %. Il s'améliore en proportion du chiffre d'affaires de 1,3 % en raison notamment de la part accrue de SOGIBOIS dans les approvisionnements en merrains du groupe.

La croissance externe et l'augmentation des stocks de 15 % ont pesé sur les frais financiers qui représentent désormais 2,1 % du chiffre d'affaires contre 1,1 % sur l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé s'établit à 69,9 MF soit 14,1 % du chiffre d'affaires contre 13,8 % au 30/04/2000.

Malgré l'acquisition du groupe TRUST et l'augmentation du besoin en fonds de roulement, le ratio dit "gearing" reste inchangé à 43 %.

La faiblesse de l'endettement permettra au groupe de poursuivre dans le respect des équilibres financiers une politique de croissance et d'acquisitions d'entreprises.

IV. Actionnariat

Les actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital à la clôture de l'exercice sont les suivants :

Plus de 33 % : Société civile La Demignière

Plus de 10 % : SNC Familiale François (Famille François)

Plus de 5 % : Monsieur Jean François

V. Activité en matière de recherche et développement

Le groupe possède un département Recherche et Développement totalement intégré qui mène des travaux de recherche en collaboration avec l'O.N.F., les Universités et le CNRS.

Ce département assure également des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation qui lui permettent de positionner le Groupe FRANÇOIS FRÈRES comme une référence et un leader incontestable en matière d'innovation.

VI. Assemblée Générale Mixte du 19 octobre 2001

Sous sa forme ordinaire

L'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 2 novembre 2001 d'un dividende de 1,70 franc par action (0,2592 euro) composant le capital social, auquel sera rattaché un avoir fiscal de 0,85 franc (0,1296 euro).

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 19 922 197 francs serait affecté ainsi :

- 5 % au compte de réserve légale	996 109 F
- à titre de dividendes	8 874 000 F
- au compte "autres réserves"	10 052 088 F
Total	19 922 197 F

L'assemblée aura également à se prononcer sur la possibilité pour la société, pendant une période de 18 mois d'acheter et vendre ses propres actions au prix d'achat maximum de 40 euros et au prix de revente minimum de 15 euros dans la limite de 10 % du capital.

Sous sa forme extraordinaire

Nous vous proposons de convertir le capital en euros. Suite à l'incorporation d'une fraction des réserves, le capital social s'élèverait à 8 352 000 euros.

Par ailleurs, vous devrez vous prononcer sur la mise en conformité des statuts avec la loi dite de Nouvelles Régulations Economiques (NRE). Les modifications à apporter concernent la direction de la société.

Enfin, nous vous proposons d'autoriser le conseil à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	1997/1998	1998/1999	1999/2000
Nombre d'actions	18 000	5 220 000	5 220 000
Dividendes nets			
- francs	120	1,20	1,40
- euros	18,30	0,182	0,213
Avoir fiscal			
- francs	60	0,60	0,70
- euros	9,15	0,091	0,106

VII. Passage à l'euro

Le basculement de la comptabilité en euros a été réalisé le 2 mai 2001.

VIII. Perspectives

Les deux premiers mois 2001-2002 font apparaître une augmentation de l'activité de l'ordre de 10 %. Nous nous efforcerons au titre de cet exercice de maintenir la hausse du chiffre d'affaires et des résultats à un niveau supérieur à 10 %, à périmètre constant.

Nous poursuivrons nos efforts d'amélioration de productivité et espérons une accélération de l'activité de nos filiales espagnole et hongroise.

Nous maintenons bien sur notre objectif de renforcer la présence du groupe à proximité des lieux de production viticole.

Nous remercions à nouveau l'ensemble de notre personnel pour sa compétence et son dévouement ainsi que nos actionnaires pour leur confiance.

Le Conseil d'Administration

Bilan au 30 avril 2001 (en milliers de francs)**ACTIF**

	2001		2000	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	897	642	255	272
Écart d'acquisition	33 853	6 803	27 050	17 797
Terrains	8 841	1 446	7 395	6 613
Constructions	58 529	25 074	33 455	33 065
Autres immobilisations corporelles	43 672	24 729	18 943	16 601
Immos en cours / av. et acptes	1 575		1 575	55
Titres de participation	13		13	13
Autres titres immobilisés	22		22	22
Prêts	32		32	27
Dépôts et cautionnements	40		40	34
Total de l'actif immobilisé	147 474	58 694	88 780	74 499
ACTIF CIRCULANT ET RÉGULARISATION ACTIF				
Stocks MP et autres approv.	330 290	3 717	326 573	283 019
Stocks en-cours prod.	2 727		2 727	3 160
Stocks produits finis	34 511		34 511	30 571
Stocks de marchandises	346		346	150
Clients et comptes rattachés	94 395	477	93 918	78 045
Avances sur commandes	2 327		2 327	6 001
Autres créances	16 207		16 207	7 657
Impôts différés actif	7 275		7 275	3 868
Valeurs mobilières de placement				0
Disponibilités	44 027		44 027	33 615
Charges constatées d'avance	1 299		1 299	993
Total de l'actif circulant	533 404	4 194	529 210	447 079
TOTAL DE L'ACTIF	680 878	62 888	617 990	521 578

PASSIF

	2001	2000
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	52 200	52 200
Réserves consolidées	188 438	140 085
Écart de conversion capitaux propres	9 926	8 572
Résultat consolidé	68 385	53 962
Écart conversion résultat	141	1 707
Subvention d'investissement	2 608	958
Total des capitaux propres	321 698	257 484
Intérêts minoritaires / réserves	8 498	10 968
Intérêts minoritaires / résultat	1 491	1 031
Total capitaux propres + intérêts minoritaires	331 687	269 483
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	2 965	2 164
Provision écart acquisition	269	325
Impôt différé passif	3 433	3 684
Total provisions pour risques et charges	6 667	6 173
DETTES ET RÉGULARISATION PASSIF		
Emprunts / Étab. de crédit	81 690	64 898
Concours bancaires courants	89 279	73 692
Emprunts et dettes fin. div.	11 756	3 043
Clients acptes / command.	1 305	5
Fournisseurs et comptes rattachés	70 968	77 701
Dettes fiscales et sociales	24 638	23 070
Autres dettes	0	3 513
Total des dettes	279 636	245 922
Écart de conversion passif	0	0
TOTAL DU PASSIF	617 990	521 578

Compte de résultat consolidé au 30 avril 01 (en milliers de francs)

	Montants au 30/04/01 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/00 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	496 526	100,0 %	396 704	100,0 %
Production stockée	(2 148)	-0,4 %	3 619	0,9 %
PRODUITS EXPLOITATION	494 378	99,6 %	400 323	100,9 %
Achats de matières et marchandises	(257 870)	-51,9 %	(229 227)	-57,8 %
Variation de stocks marchandises	32 484	6,5 %	39 800	10,0 %
MARGE BRUTE	268 992	54,2 %	210 896	53,2 %
Autres achats et charges externes	(46 695)	-9,4 %	(39 147)	-9,9 %
VALEUR AJOUTÉE	222 297	44,8 %	171 749	43,3 %
Subventions d'exploitation	62	0,0 %	47	0,0 %
Impôts, taxes et versements assimilés	(4 854)	-1,0 %	(3 747)	-0,9 %
Charges de personnel	(84 092)	-16,9 %	(63 165)	-15,9 %
EXCÉDENT BRUT EXPLOITATION	133 413	26,9 %	104 884	26,4 %
Repr Prov et Transfert de charges	2 164	0,4 %	1 799	0,5 %
Autres produits	1 147		867	
Dotations aux comptes d'amortissements	(8 099)	-1,6 %	(6 223)	-1,6 %
Dotations aux comptes de provisions	(686)	-0,1 %	(4 455)	-1,1 %
Autres charges de gestion courante	(321)	-0,1 %	(110)	0,0 %
RÉSULTAT EXPLOITATION	127 618	25,7 %	96 762	24,4 %
Produits financiers	2 425	0,5 %	3 659	0,9 %
Charges financières	(13 081)	-2,6 %	(7 883)	-2,0 %
RÉSULTAT FINANCIER	(10 656)	-2,1 %	(4 224)	-1,1 %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	116 962	23,6 %	92 538	23,3 %
Produits exceptionnels	1 568	0,3 %	522	0,1 %
Charges exceptionnelles	(2 534)	-0,5 %	(400)	-0,1 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(966)		122	0
Participation des salariés	(4 595)	-0,9 %	(3 692)	-0,9 %
Impôt sur les bénéfices	(38 475)	-7,7 %	(33 427)	-8,4 %
		0,0 %		0,0 %
RÉSULTAT AVANT AMORT. ÉCART ACQU.	72 926	14,7 %	55 541	14,0 %
Amort. Écart Acquisition	(3 059)	-0,6 %	(612)	-0,2 %
RÉSULTAT NET	69 867	14,1 %	54 929	13,8 %
dont Part du Groupe	68 385	13,8 %	53 962	13,6 %
dont Part des Minoritaires	1 482	0,3 %	967	0,2 %

Annexes

Les méthodes d'évaluation et les principes de consolidation retenus sont conformes au règlement CRC n° 99-02 homologué par l'arrêté du 22/06/99.

I. Périmètre et modalités de consolidation

1. Sociétés consolidées

Les sociétés pour lesquelles le pourcentage de détention est supérieur à 50 % ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les sociétés Trust International et Trust Hongrie, dans laquelle la participation est de 50 % ont été consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Société	Siège social	% détention	% intérêt	Méthode
Tonnellerie François	Saint-Romain			
Tonnellerie Demptos	Saint-Caprais	100 %	100 %	IG
Bouyouud	Saint-Sauveur	100 %	100 %	IG
Tronçais Bois Merrains	Urcay	100 %	100 %	IG
Treuil	Brive	100 %	100 %	IG
Sogibois	St-André-de-Cubzac	83,3 %	83,3 %	IG
Lagrèze	Les Esseintes	100 %	100 %	IG
François Frères Management	Saint-Romain	100 %	100 %	IG
Demptos Napa	Napa	95,04 %	95,04 %	IG
François Inc.	San Francisco	100 %	100 %	IG
François Frères d'Oregon	Portland	80 %	80 %	IG
Demptos España	Logrono	95 %	95 %	IG
Trust International	Palm Beach	50 %	50 %	IP
Trust Hongrie	Szigetvar	50 %	50 %	IP

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont affecté le périmètre de consolidation :

► Acquisitions des titres de TRUST INTERNATIONAL, capital détenu à hauteur de 50 %. Cette acquisition entraîne l'entrée dans le périmètre de consolidation de TRUST HONGRIE détenue à 100 % par TRUST INTERNATIONAL.

► Augmentation de détention des titres de la société SOGI-BOIS, capital détenu à hauteur de 83,3 % contre 75 % sur l'exercice précédent.

► Démarrage opérationnel et première consolidation de DEMPTOS ESPANA, capital détenu à hauteur de 95 %.

2. Durée et clôture des exercices

Les sociétés du groupe FRANÇOIS ont clôturé un exercice de 12 mois le 30 Avril 2001.

3. Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts d'acquisition constatés dans les comptes consolidés ont fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 10 ans.

II. Principes comptables et méthodes de consolidation

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'amortissements déterminés selon des modes et des durées communément admis par la législation en vigueur. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion) :

Poste comptable	Mode	Durée
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par les sociétés du groupe.

2. Stocks

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks de marchandises des filiales ont été éliminées.

3. Provisions réglementées

Les provisions pour hausse de prix et provisions pour investissements à l'étranger ont été annulées.

4. Taux de conversion des états financiers

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en francs français en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres),
- Taux historique pour les capitaux propres,
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux de conversion utilisés pour consolider les filiales américaines ont donc été les suivants :

- Taux de clôture 1\$ = 7,39 FF
- Taux moyen 1\$ = 7,26 FF

Il faut noter que la société hongroise TRUST HONGRIE, filiale de TRUST INTERNATIONAL (société américaine), tient sa comptabilité en Forint hongrois. Les taux de conversion retenus entre le \$ et le Forint ont été les suivants :

- Cours de clôture 1\$ = 296,14 Forints
- Cours moyen de l'exercice 1\$ = 286,18 Forints

5. Impôts différés

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice. Les provisions réglementées ont ainsi été retraitées avec un taux d'IS de 36 %.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions réglementées (provision pour hausse de prix, provision pour investissements à l'étranger),
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

Le retraitement de l'impôt différé sur les marges en stock inhérentes à l'activité de la société TRUST HONGRIE s'est fait avec un taux d'impôt de 3 %. En effet cette société bénéficie de la part de l'Etat hongrois, compte tenu de son activité export et de ses forts investissements, d'un taux d'impôt réduit pour l'année 2001/2002.

6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers au groupe, les mouvements internes étant éliminés.

La notion de chiffre d'affaires retenue exclut les produits accessoires et les produits financiers.

7. Dividendes

Les dividendes distribués par SOGIBOIS ont été annulés en consolidation dans la limite du pourcentage de détention du groupe.

8. Indemnités de départ en retraite

Le groupe a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (1 000 KF) a été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (896 KF) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (104 KF).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

9. Engagements donnés

Le groupe n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

III. Notes sur le bilan consolidé (en milliers de francs)

1. Tableau de variation des immobilisations

	30/04/00	Augmentations	Diminutions	30/04/01
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	31	0	0	31
Écart acquisition	21 485	12 368		33 853
Autres	801	96	31	866
Total	22 317	12 464	31	34 750
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7 911	930	0	8 841
Constructions	55 847	2 733	51	58 529
Autres immobilisations	37 908	8 383	2 619	43 672
Immobilisations en cours	55	1 575	55	1 575
Avances et acomptes	0	0	0	0
Total	101 721	13 621	2 725	112 617
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	13	0	0	13
Autres titres immobilisés	22	0	0	22
Prêts	34	0	2	32
Dépôts et cautionnements	27	14	1	40
Total	96	14	3	107
TOTAL DES VALEURS BRUTES	124 134	26 099	2 759	147 474

2. Écart d'acquisition

Demptos	2 700
Treuil	2 021
Sogibois	18 609
Trust International	10 523
	33 853

3. Stocks

	30/04/01	30/04/00
Matières premières	345 788	292 404
Produits finis	39 734	35 615
Marchandises	346	150
Stocks bruts	385 868	328 169
Élimination marges en stocks	17 994	7 800
Stocks bruts après marge en stock	367 874	320 369
Provision pour dépréciation des stocks	3 717	3 469
Stocks nets	364 157	316 900

Les stocks de merrains et grumes s'élèvent à 311 572 KF.

4. Clients

	30/04/01	30/04/00
Créances clients	94 395	78 570
Provisions pour clients douteux	(477)	(525)
Clients nets	93 918	78 045

5. Impôts différés Actif

Impot latent / marge en stock	5 899
Impot latent / comptes USA dnc	695
Impot latent / comptes USA finc	177
Impot latent / prov restructur.	504
	7 275

6. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves conso.	Écart conv. capitaux propres	Résultat conso.	Écart conv. résultat	Subv. invest.	Situation nette conso.	Intérêts minorit. réserves	Intérêts minorit. résultat	Total
30 avril 2000	52 200	140 085	8 572	53 962	1 707	958	257 484	10 968	264	269 483
Affectation résultat		53 962		(53 962)				1 031	(1 031)	
Dividendes		(7 308)					(7 308)			(7 308)
Dividendes Sogibois minoritaires								(400)		(400)
Résultat au 30/04/01				68 385			68 385		1 482	69 867
Variation écart conv./ capitaux propres			1 354				1 354	49		1 403
Écart conversion rest. N					141		141		9	150
Écart conversion rest. N-1		1 707		(1 707)						
Subvention d'invest.						1 650	1 650			1 650
Rachats minoritaires Sogibois								(3 150)		(3 150)
Ajustement N/S		(8)					(8)			(8)
30 avril 2001	52 200	188 438	9 926	68 385	141	2 608	321 698	8 498	1 491	331 687

7. Subventions d'investissement

30/04/00	Augmentations	Subventions réintégréées au compte de résultat	30/04/01
958	1 900	250	2 608

8. Provisions pour charges

	30/04/00	Augmentations	Diminutions	30/04/01
Litiges	764	130	164	730
Impôt		835		835
Frais restructuration	1 400			1 400
Total	2 164	965	164	2 965

9. Provision écart d'acquisition

Le montant ne concerne que la consolidation de la société BOUYOUD. Cette provision est reprise sur 10 ans :

Badwill brut	563
- Reprises 1996	(14)
- Reprises 1997	(56)
- Reprise 1998	(56)
- Reprise 1999	(56)
- Reprise 2000	(56)
- Reprise 2001	(56)
Badwill net	269

10. Impôt différé passif

Le poste regroupe l'impôt latent sur les provisions réglementées figurant au passif du bilan des sociétés françaises :

	Demptos	François	Treuil	BouyouD	Total
Provision pour hausse de prix	4 489	1 856	626	1 733	8 704
Provision pour investissement étranger	836				836
Total	5 325	1 856	626	1 733	9 540
IS latent	1 917	668	225	623	3 433
Impôt différé passif	1 917	668	225	623	3 433

11. Mouvements des dettes financières

	30/04/00	Augmentations	Diminutions	30/04/01
Emprunts à long et moyen terme	64 717	31 408	14 746	81 379
Concours bancaires	73 668	21 742	5 979	89 431
Intérêts courus sur dettes financières	205	159	205	159
Sous total dettes financières bancaires	138 590	53 309	20 930	170 969
Emprunts et dettes financières divers	3 045	8 861	148	11 756
Total	141 635	62 170	21 078	182 727

Emprunts et dettes financières divers : 11 756 KF, dont :

- participation des salariés 3 250
- avance en compte courant à Trust International 7 390
- divers 1 116

Emprunts à long et moyen terme : 81 379 KF, dont :

- taux variable 12 783
- taux fixe 68 596

12. Echancier des dettes financières

A moins d'un an	107 067
Entre un et cinq ans	66 309
A plus de cinq ans	9 352
Total	182 727

13. Clients acomptes sur commandes

Le montant important des avances clients (1 305 KF) concerne principalement les clients de TRUST HONGRIE (1 252 KF).

14. Dettes et créances d'exploitation

Toutes les dettes d'exploitation ont une durée inférieure à un an.

Toutes les créances d'exploitation ont une durée inférieure à un an.

IV. Notes sur le résultat consolidé

(en milliers de francs)

1. Répartition géographique du chiffre d'affaires

France	121 768
Europe	60 977
Océanie	86 772
Etats Unis	215 086
Autres	11 923
Total	496 526

2. Variation du chiffre d'affaires

La variation du chiffre d'affaires 2001 par rapport à 2000 est de 99 822 KF, soit + 25,1 %.

A taux de change et périmètre constants, la variation du chiffre d'affaires est de 51 639 KF, soit + 13 %.

L'impact de la variation du périmètre	+ 28 336 KF
L'impact du taux de change est de	+ 19 847 KF
Soit un différentiel de	+ 48 183 KF

3. Résultat financier

Cession vmp	1 448
Intérêts et assimilés	506
Gains de change	471
Reprises Provisions	0
Autres	0
Produits financiers	2 425
<hr/>	
Intérêts et assimilés	9 110
Pertes de change	3 971
Dotation provisions	0
Autres	
Charges financières	13 081
Résultats financiers	(10 656)

6. Ventilation de l'impôt société

Résultat	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	116 962	(40 042)	76 920
Exceptionnel	(966)	31	(935)
Participation des salariés	(4 595)	1 536	(3 059)
Amortissement des écarts d'acquisitions	(3 059)		(3 059)
Total	108 342	(38 475)	69 867
Dont impôt exigible		(42 107)	
Dont impôt différé		3 632	

4. Résultat exceptionnel

Cession élément actif	349
Quote-part subvention	250
Produits sur exercices antérieurs	772
Autres produits	197
Produits exceptionnels	1 568
<hr/>	
Valeur comptable nette	209
Pénalités et rappels d'impôt	54
Charges sur exercices antérieurs	55
Indemnités fin carrière	896
Provision pour impôt	835
Charges diverses	485
Charges exceptionnelles	2 534
Résultat exceptionnel	(966)

5. Détail des reprises de provision d'exploitation

Dépréciation des créances clients	848
Risques et charges	164
Total	1 012

V. Autres informations**1. Effectif moyen**

	30/04/2001	30/04/2000
Marketing, commercial, administratif	53	38
Production	390	303
Effectif Groupe	443	341

Les effectifs de TRUST HONGRIE et TRUST INTERNATIONAL sont intégrés à 50 %.

2. Crédit Bail

Les charges de crédit bail représentent 201 KF pour l'exercice. Compte tenu de leur faible montant, ces charges ne font pas l'objet d'un retraitement.

3. Passage à l'euro

Les sociétés françaises et espagnole du groupe ont basculé leur comptabilité en euros à la date du 1^{er} mai 2001.

4. Options de souscription d'actions

Par autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 1998, le Conseil d'Administration a accordé aux membres du comité de direction du groupe la possibilité de souscrire ou d'acheter 200 000 actions de la SA TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES.

Cette option est valable pour une durée de huit ans à compter de l'attribution par le Conseil d'Administration.

Au 30 avril 2001, aucune option n'a été exercée.

5. Engagements hors bilan

Engagements de retraite non couverts	1 900 KF
--------------------------------------	----------

Tableau de financement consolidé Groupe François

(en milliers de francs)

	30/04/01	30/04/00
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement	77 407	63 293
Variation de stocks	(30 155)	(44 415)
Variation du besoin en fonds de roulement	(29 292)	3 063
A. Flux de trésorerie affecté ou provenant de l'exploitation	17 960	21 941
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 132)	(17 967)
Variation des immobilisations financières	(11)	2 178
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	349	234
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	(19 774)	(42 070)
B. Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(25 568)	(57 625)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	(7 708)	(6 264)
Variation des dettes financières à court terme	11 984	11 922
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	26 795	53 473
Remboursements d'emprunts à LMT	(16 580)	(6 769)
Variation des autres dettes financières	1 323	1 308
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	1 900	604
C. Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	17 714	54 274
D. Incidence de la variation des taux de change	306	2 949
E. Trésorerie à l'ouverture	33 615	12 076
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D+E)	44 027	33 615

SA FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice : 1^{er} mai 2000 - 30 avril 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 1^{er} août 2001

Les Commissaires aux Comptes

CABINET NICOLAS REROLLE
ET ASSOCIÉS

Représenté par Nicolas REROLLE

5, avenue de la Découverte
21012 Dijon Cedex

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représenté par Patrick COLLOMB

37c, Cours du Parc
21000 Dijon

COMPTES SOCIAUX

Bilan société mère au 30 avril 2001 (en milliers de francs)**ACTIF**

	2001		2000	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Concessions, brevets	187	172	15	0
Terrains	2 205		2 205	2 100
Constructions	12 579	6 783	5 796	6 317
Matériel et outillage industriels	5 378	4 157	1 221	1 710
Autres immobilisations corporelles	1 568	1 114	454	382
Immobilisations en cours	0	0	0	56
Titres de participation	42 925	0	42 925	31 987
Prêts	18	0	18	18
Autres immobilisations financières	20	0	20	20
Total de l'actif immobilisé	64 880	12 226	52 654	42 590
ACTIF CIRCULANT ET RÉGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	69 174		69 174	68 107
En-cours de production de biens	183		183	62
Stocks produits finis	6 570		6 570	7 627
Stocks marchandises	254		254	0
Avances et acomptes versés	129		129	0
Clients et comptes rattachés	27 867	77	27 790	20 473
Autres créances	4 385		4 385	3 081
Disponibilités	149		149	4 607
Charges constatées d'avance	791		791	651
Total de l'actif circulant	109 502	77	109 425	104 608
TOTAL DE L'ACTIF	174 382	12 303	162 079	147 198

COMPTES SOCIAUX

PASSIF

	2001	2000
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	52 200	52 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 650	2 650
Réserve légale	1 779	927
Réserves réglementées	117	117
Autres réserves	24 961	16 074
Résultat de l'exercice	19 922	17 047
Subventions d'investissements	84	173
Provisions réglementées	1 856	1 856
Total capitaux propres	103 569	91 044
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total provisions pour risques et charges	0	0
DETTES ET RÉGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	25 106	21 231
Emprunts et dettes financières divers	14	14
Avances et acomptes reçus	12	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 303	30 309
Dettes fiscales et sociales	5 803	4 591
Autres dettes	273	4
Total des dettes	58 511	56 154
TOTAL DU PASSIF	162 080	147 198

Compte de résultat société mère au 30 avril 2001 (en milliers de francs)

	Montants au 30/04/01 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/00 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	177 033	100,0 %	147 615	100,0 %
Production stockée	(936)	-0,5 %	1 336	0,9 %
Production immobilisée	9	0,0 %	354	0,2 %
Produits d'exploitation	176 106	99,5 %	149 305	101,1 %
Achats de matières et marchandises	(57 008)	-32,2 %	(36 780)	-24,9 %
Variation de stocks marchandises	254	0,1 %	0	0,0 %
Achats de matières premières	(55 113)	-31,1 %	(55 492)	-37,6 %
Variation de stocks matières premières	1 067	0,6 %	1 745	1,2 %
Marge brute	65 306	36,9 %	58 778	39,8 %
Autres achats et charges externes	(18 136)	-10,2 %	(18 274)	-12,4 %
Valeur ajoutée	47 170	26,6 %	40 504	27,4 %
Subventions d'exploitation	0	0,0 %	0	0,0 %
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 038)	-0,6 %	(1 044)	-0,7 %
Charges de personnel	(11 130)	-6,3 %	(11 568)	-7,8 %
Excédent brut d'exploitation	35 002	19,8 %	27 892	18,9 %
Produits divers, reprises de provisions	528	0,3 %	1 202	0,8 %
Dotations aux comptes d'amortissements	(1 469)	-0,8 %	(1 443)	-1,0 %
Dotations aux comptes de provisions	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres charges de gestion courante	(19)	0,0 %	(54)	0,0 %
Résultat d'exploitation	34 042	19,2 %	27 597	18,7 %
Produits financiers	92	0,1 %	1 183	0,8 %
Charges financières	(1 687)	-1,0 %	(1 114)	-0,8 %
Résultat financier	(1 595)	-0,9 %	69	0,0 %
Résultat courant avant impôt	32 447	18,3 %	27 666	18,7 %
Produits exceptionnels	97	0,1 %	104	0,1 %
Charges exceptionnelles	(297)	-0,2 %	(473)	-0,3 %
Intéressement	(1 116)	-0,6 %	(810)	-0,5 %
Impôt sur les bénéfices	(11 209)	-6,3 %	(9 440)	-6,4 %
RÉSULTAT NET COMPTABLE	19 922	11,3 %	17 047	11,5 %

Annexes

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES de l'exercice clos le 30 avril 2001.

I. Règles et méthodes comptables

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations significatives sont indiquées.

2. Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'amortissements déterminés selon des modes et des durées communément admises par la législation en vigueur. Le tableau ci-après résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion) :

Poste comptable	Mode	Durée
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent la provision pour hausse des prix des merrains et des grumes en stock.

La provision pour hausse des prix est une provision fiscale, constatée lorsque la hausse des prix des merrains ou des grumes est supérieure à 10 %.

Sa réintégration intervient au plus tard à l'expiration de la sixième année suivant la clôture de l'exercice de sa constatation. La fiscalité latente passive est précisée au point III 4 (ci-après page 32).

Indemnités de départ en retraite

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (310 KF) a été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (280 KF) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (30 KF).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Intégration fiscale

Au 1^{er} mai 1997, la société TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2001, la société TRONÇAIS BOIS MERRAINS est intégrée fiscalement.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale.

La société mère TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

II. Notes sur le bilan (en milliers de francs)**1. Tableau de variation des immobilisations sur l'exercice 2001**

	30/04/00	Augmentations	Diminutions	30/04/01
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	167	20		187
Total	167	20		187
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 100	105		2 205
Constructions	12 425	154		12 579
Autres immobilisations	6 863	390	307	6 946
Immobilisations en cours	55	0	55	0
Total	21 443	649	362	21 730
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	31 987	10 938		42 925
Dépôts et cautionnements	20			20
Prêts	18			18
Total	32 025	10 938		42 963
TOTAL DES VALEURS BRUTES	53 636	11 607	362	64 880

2. Tableau des amortissements sur l'exercice 2001

	30/04/00	Augmentations	Diminutions	30/04/01
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	168	4		172
Total	168	4		172
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	6 108	674		6 782
Autres	4 770	790	290	5 270
Total	10 878	1 464	290	12 052
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	11 046	1 468	290	12 224

COMPTES SOCIAUX

3. Stocks au 30 avril 2001

	30/04/2001	30/04/2000
Matières premières	69 174	68 107
Produits finis	6 753	7 689
Marchandises	254	
Stocks bruts	76 181	75 796
Provision pour dépréciation des stocks		
Stocks nets	76 181	75 796

Les stocks de merrains s'élèvent à 67 035 KF au 30 avril 2001.

5. Capitaux propres au 30 avril 2001

Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale En F	Valeur du capital (en KF)
Valeur du capital social	5 220 000	10	52 200

Mouvements de la situation nette (hors provision réglementée et subvention d'investissement)

	30/04/00	Affectations du résultat	Dividendes versés	30/04/01
Capital	52 200			52 200
Prime d'émission	2 650			2 650
Réserve légale	927	852		1 779
Réserve réglementée	117			117
Autres réserves	16 074	8 887		24 961
Résultat de l'exercice N-1	17 047	(9 739)	(7 308)	
Résultat de l'exercice		19 922		19 922
Total	89 015	19 922	(7 308)	101 629

L'affectation du résultat a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 septembre 2000.

Subventions d'investissements

	30/04/00	Subventions réintégrées au compte de résultat	Subventions reclassées	30/04/01
Subventions d'investissements	172	27	61	84

4. État des créances au 30 avril 2001

	Total	- 1 an	+ 1an
Prêts	18		18
Autres immobilisations financières	20		20
Clients douteux	85	85	
Autres créances clients	27 781	27 781	
Personnel et comptes rattachés	20	20	
Taxe sur la valeur ajoutée	517	517	
Groupe et associés	3 154	3 154	
Débiteurs divers	693	693	
Charges constatées d'avances	791	791	
Total	33 079	33 041	38

Aucune variation sur la provision pour clients douteux.

COMPTES SOCIAUX

Provisions réglementées

	30/04/00	Dotations	Reprises	30/04/01
Provision pour hausse des prix 1997	723			723
Provision pour hausse des prix 1998	803			803
Provision pour hausse des prix 2000	330			330
Total	1 856			1 856

6. Dettes financières au 30 avril 2001

Mouvements des dettes financières

	30/04/00	Augmentations	Diminutions	30/04/01
Emprunts à long et moyen termes	9 652	11 000	4 167	16 485
Concours bancaires	11 547		2 940	8 607
Intérêts courus sur dettes financières	32	13	32	13
Sous-total dettes financières bancaires	21 231	11 013	7 139	25 105
Emprunts et dettes financières divers	14			14
Total	21 245	11 013	7 139	25 119

Emprunts à long et moyen terme :	16 485, dont
• taux variable	10 821
• taux fixe	5 664

8. Entreprises liées au 30 avril 2001

Les transactions effectuées par TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

Echéancier des dettes financières

A moins d'un an	13 163
Entre un et cinq ans	9 992
A plus de cinq ans	1 964
Total	25 119

7. Dettes d'exploitation au 30 avril 2001

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

	30/04/01	30/04/00
Titres de participation	42 925	31 987
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	2 218	653
Autres créances	3 154	984
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	12 231	8 483
Autres dettes		
Charges financières		
Produits financiers		

III. Notes sur le résultat (en milliers de francs)

1. Répartition géographique du chiffre d'affaires

	30/04/01	30/04/00
France	44 140	42 871
Europe	15 007	8 460
Océanie	37 859	37 621
Etats-Unis	79 811	56 967
Autres	215	1 695
Total	177 032	147 614

2. Résultat financier au 30 avril 2001

Gains change	1
Cessions VMP	25
Autres Intérêts	66
PRODUITS FINANCIERS	92
Intérêts et assimilés	1 684
Autres	3
CHARGES FINANCIÈRES	1 687
RÉSULTAT FINANCIER	(1595)

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	32 447	(11 681)	20 766
Exceptionnel	(200)	72	(128)
Intéressement	(1 116)	400	(716)
Total	31 131	(11 209)	19 922

3. Résultat exceptionnel au 30 avril 2001

Cession élément actif	64
Quote-part subvention	27
Produit exercices antérieurs	6
PRODUITS EXCEPTIONNELS	97
Valeur nette comptable éléments cédés	17
Indemnités fin de carrière	281
CHARGES EXCEPTIONNELLES	298
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(201)

4. Impôts sur les bénéfices

Situation fiscale latente

Accroissements	Base	Impôt à 35,33 %
Provision pour hausse de prix	1 856	656
Subvention d'investissement	84	30
Total	1 940	686
Allègements	Base	Impôt à 35,33 %
Contribution Organic	60	21
Total	60	21

IV. Autres informations

1. Effectif moyen

	30/04/2001	30/04/2000
Marketing, commercial, administratif	1	1
Production	48	43
EFFECTIF MOYEN	49	44

2. Passage à l'euro

Les logiciels informatiques de gestion ont été renouvelés afin de répondre aux impératifs liés à cet événement.

Le basculement de la comptabilité en euros a été réalisé au 2 mai 2001.

3. Options de souscription d'actions

Par autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 1998, le Conseil d'Administration a accordé aux membres du comité de direction du groupe la possibilité de souscrire ou d'acheter 200 000 actions de la SA TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES.

Cette option est valable pour une durée de huit ans à compter de l'attribution par le Conseil d'Administration.

Au 30 avril 2001, aucune option n'a été exercée.

4. Engagements financiers (en milliers de francs)

Engagements de retraite non couverts	285
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES	99 982

Options de souscription d'actions

Dans le cadre de l'article L 225-184 du code de commerce, nous vous informons des plans d'options existant dans la société. Aucun nouveau plan n'a été mis en place sur l'exercice.

Date du plan	Prix d'exercice	Durée d'exercice options	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options attribuées aux dirigeants	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables au 30/04/2001
22 décembre 1998	100 FF	8 ans	200 000	200 000		200 000

Tableau des filiales et participations (en milliers de francs ou devises)

Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :

FILIALES ET PARTICIPATIONS								
Informations financières	Filiales (+ 50 %)						Participations (10 à 50 %)	
	DEMPTOS	FF INC	BOUYOUD	TREUIL	TBM	FFM		LAGREZE
Capital	2 058	\$ 1 670	200	930	3 050	52	394	-
Capitaux propres avant résultat	115 558	\$ 5 112	8 529	15 676	3 209	48	606	-
Quote-part du capital détenue (en %)	100 %	100 %	100 %	100 %	99,9 %	100 %	100 %	-
Valeur comptable des titres détenus (en francs)								
• Brute	17 867	12 361	200	9 001	3 050	52	394	-
• Nette	17 867	12 361	200	9 001	3 050	52	394	-
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	0	0	273	43	712	2 128	0	-
Montant des cautions et avals donnés par la société								
Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	164 525	\$ 7 165	26 624	49 811	11 204	3 500	5 649	-
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé)	19 813	\$ 661	2 940	5 347	79	434	1 943	-
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice								

Tableau de financement société mère (en milliers de francs)

	30/04/01	30/04/00
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	19 923	17 046
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
- Amortissements et provisions (dotations et reprises)	1 469	615
- Variation de stocks	(386)	(3 080)
- Plus ou moins value de cessions d'immobilisations	(46)	(12)
- Subventions réintégréées au résultat	(27)	(30)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur les opérations d'exploitation ou augmentation du besoin en fonds de roulement	(8 253)	1 877
A. Flux de trésorerie affecté ou provenant de l'exploitation	12 680	16 416
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(19)	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(651)	(1 174)
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(10 938)	(446)
Décassements provenant de l'octroi de prêts et de dépôts	0	0
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations corporelles	63	12
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations financières	0	0
Encaissements résultants du remboursement de prêts et de dépôts	0	0
B. Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(11 545)	(1 608)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	(7 308)	(6 264)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	11 000	80
Remboursements d'emprunts à LMT	(4 167)	(3 180)
Variation des comptes courants d'associés ou du groupe	(2 171)	(794)
Variation des autres dettes financières	0	0
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	0	0
C. Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(2 646)	(10 158)
D. Dettes financières nettes à court terme à l'ouverture	(6 947)	(11 597)
Dettes financières nettes à court terme à la clôture (A+B+C+D)	(8 458)	(6 947)

SA FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT GÉNÉRAL

Exercice : 1^{er} mai 2000 - 30 avril 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2001 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES établis en francs français, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon, le 1^{er} août 2001

Les Commissaires aux Comptes

CABINET NICOLAS REROLLE
ET ASSOCIÉS*Représenté par Nicolas REROLLE*5, avenue de la Découverte
21012 Dijon Cedex

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

*Représenté par Patrick COLLOMB*37c, Cours du Parc
21000 Dijon

SA FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT SPÉCIAL

Exercice : 1^{er} mai 2000 - 30 avril 2001

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du nouveau Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• Avec Monsieur Jean FRANÇOIS

- Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANÇOIS donne à bail à votre société :
 - par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021, moyennant un loyer mensuel de 500 francs,
 - par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2 875 m², moyennant un loyer mensuel de 1 500 francs.
- Par acte sous seing-privé en date du 10 mars 1991, votre société a pris à bail une maison appartenant à Monsieur et Madame Jean FRANÇOIS, moyennant un loyer mensuel de 5 000 francs.

• Avec la SNC FAMILIALE FRANÇOIS

La SNC FAMILIALE FRANÇOIS, à compter du 1^{er} avril 1989, donne à bail commercial à votre société un local à usage d'entrepôt et de fente de bois, moyennant un loyer annuel de 280 000 francs hors taxes.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Dijon, le 1^{er} août 2001

Les Commissaires aux Comptes

CABINET NICOLAS REROLLE
ET ASSOCIÉS*Représenté par Nicolas REROLLE*5, avenue de la Découverte
21012 Dijon Cedex

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

*Représenté par Patrick COLLOMB*37c, Cours du Parc
21000 Dijon

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

Exercices	1997	1998	1999	2000	2001
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 800 000	1 800 000	52 200 000*	52 200 000	52 200 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	18 000	18 000	5 220 000	5 220 000	5 220 000
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription			417 600	417 600	417 600
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	93 679 188	111 717 730	128 147 338	147 614 608	177 032 922
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17 263 769	20 793 167	22 254 107	27 911 361	33 716 196
Impôts sur les bénéfices	6 167 418	7 774 323	8 757 249	9 439 443	11 209 081
Participation des salariés		673 298	852 234	810 105	1 115 823
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 358 222	8 922 464	14 944 431	17 046 845	19 922 197
Résultat distribué	1 800 000	2 160 000	6 264 000	7 308 000	8 874 000
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	616,5	685,9	2,4	3,4	4,1
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	353,2	495,7	2,9	3,3	3,8
Dividende attribué à chaque action	100	120	1,2	1,4	1,7
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	45	47	49	48	48
Montant de la masse salariale	7 548 314	8 007 926	8 462 319	8 093 538	7 900 182
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 007 828	3 290 794	3 878 244	3 473 853	3 229 762

*Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 1998 : Création de 5 202 000 actions de 10 francs de nominal soit une augmentation de capital de 52 020 000 francs par incorporation de réserves facultatives.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

Approbation des rapports et des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2001

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, les comptes annuels tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2001.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 19 922 197 francs de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	19 922 197 F
Affectation :	
- 5% au compte de réserve légale	996 109 F
- à titre de dividendes	8 874 000 F
- au compte "Autres réserves"	10 052 088 F
Total égal au bénéfice à affecter	19 922 197 F

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à la mise en paiement à la date du 2 novembre 2001 d'un dividende de 1,70 F par action (correspondant à 0,2592 euro) pour chacune des 5 220 000 actions composant le capital social au 30 avril 2001, auquel sera attaché un avoir fiscal de 0,85 F (correspondant à 0,1296 euro).

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Exercices	1997/1998	1998/1999	2000/2001
Nombre d'actions	18 000	5 220 000	5 220 000
Dividende net			
- Francs	120,00	1,20	1,40
- Euros	18,30	0,182	0,213
Avoir fiscal			
- Francs	60,00	0,60	0,70
- Euros	9,15	0,091	0,106

Troisième résolution

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Quatrième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2001.

Cinquième résolution

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale décide de fixer à 24 000 francs le montant des jetons de présence.

Cette somme sera répartie conformément à la délibération du Conseil d'Administration.

Sixième résolution

Rachat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment, soit en vue de régulariser les cours, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la Société et/ou du Groupe, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opération de croissance externe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

L'Assemblée Générale décide de fixer les prix maximum d'achat par action à 40 euros et minimum de revente à 15 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions effectuées devront respecter les règles prévues par le règlement de la Commission des Opérations de Bourse, en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

L'Assemblée Générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois. Elle remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2000.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Résolutions à caractère extraordinaire

Septième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions acquises

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, à annuler tout ou partie des actions détenues par elle et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement, dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L 225-209 précité, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur tous comptes de réserves et de primes.

L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution et pour procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre mois.

Huitième résolution

Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide :

- que la direction générale disposera d'un délai maximal de six mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 443-1 du Code du Travail,

- d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximal de six mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximal égal à 1% du capital social qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du Code du Travail. En conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Neuvième résolution

Augmentation du capital par incorporation de réserves

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de son montant actuel de 52 200 000 francs, divisé en 5 220 000

actions de 10 francs chacune, à 54 785 528,64 francs par prélèvement à due concurrence de la somme de 2 585 528,64 francs sur le compte "Autres réserves" et par élévation du nominal des titres qui passe de 10 francs à 10,4953 francs.

Dixième résolution

Conversion du capital en euros

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de convertir le capital en euros.

Compte tenu du taux de conversion des francs en euros, fixé à 6,55957, le capital social est converti de son montant de 54 785 528,64 francs, après adoption de la neuvième résolution qui précède, à 8 352 000 euros.

Le capital social demeure divisé en 5 220 000 actions de 1,60 euro de nominal.

Onzième résolution

Modifications statutaires suite à l'augmentation et à la conversion en euros du capital social

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et pour tenir compte de la résolution qui précède, décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 7 et 8 des statuts :

Article 7 - APPORTS

Il est ajouté à la suite du 9^e le texte suivant :

10 ^e Le capital social a été augmenté le 19 octobre 2001 d'une somme de	2 585 528,64 F
par incorporation à due concurrence du compte "Autres réserves"	_____
Montant du capital social en francs :	54 785 528,64 F
Montant du capital social en euros :	8 352 000 €

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Cet article reçoit la rédaction suivante :

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE DEUX MILLE EUROS (8 352 000 €).

Il est divisé en CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE (5 220 000) actions de UN EURO SOIXANTE CENTS (1,60 €) chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

Douzième résolution

Modification de l'article 14 des statuts relatif à la présidence et aux délibérations du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, afin de tenir compte des dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001, décide de modifier comme suit l'article 14 des statuts :

"Article 14 - ORGANISATION ET DELIBERATIONS DU CONSEIL

1 - Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de 70 ans.

Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions prévues au présent article.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président."

2 - Réunions du conseil

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peut demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit de la même ville sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront intervenir par des moyens de visioconférence, conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

3 - Quorum, majorité

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent aux réunions du conseil par des moyens de visioconférence.

4 - Représentation

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

5 - Obligation de discrétion

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du Conseil.

6 - Procès-verbaux de délibérations

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Le procès-verbal est revêtu de la signature du président de la séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de la séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du Conseil d'Administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet. Au cours de la liquidation de la société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur. Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou de leur représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Treizième résolution

Modification de l'article 15 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil d'Administration et à la direction générale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et afin de tenir compte des dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001, décide de modifier comme suit l'article 15 des statuts :

“Article 15 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Principes

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

2 - Représentation du Conseil d'Administration

Le président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

II - DIRECTION GÉNÉRALE

1 - Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à six ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

2 - Directeur général

a) Nomination - révocation

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

b) Pouvoirs

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

RÉSOLUTIONS

3 - Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximal des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général."

Quatorzième résolution

Modification de l'article 17 des statuts relatif aux conventions entre la société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et afin de tenir compte des dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 17 des statuts :

"Article 17 - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

1 - Conventions soumises à autorisation

Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5% ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions légales.

2 - Conventions interdites

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales, au directeur général et aux directeurs généraux délégués ainsi qu'aux représentants permanents des personnes morales administrateurs de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus ainsi qu'à toute personne interposée.

3 - Conventions courantes

Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure légale d'autorisation et d'approbation. Cependant ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes."

Quinzième résolution

Formalités légales

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'extraits ou de copies du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.